

Arrêté du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin ou son représentant qui le préside, la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentantes et représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin les dix membres titulaires et dix membres suppléantes et suppléants, suivants :

1. Au titre de la FSU

- a) Représentantes et représentants titulaires 4
 - Valérie POYET, professeure des écoles
 - Frédéric GREINER, professeur d'éducation physique et sportive
 - Ghislaine UMHAUER, professeure des écoles
 - Marc BOLZER, professeur certifié
- b) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 4
 - Emmanuelle HAFFNER, professeure contractuelle
 - Jonas HEYBERGER, professeur des écoles
 - Mariane BROSSE, professeure des écoles
 - Sophie MILLERAND DAVID, professeure certifiée

**2. Au titre du Sgen-CFDT**

- c) Représentantes et représentants titulaires 4
 - Laurent GOMEZ, professeur certifié
 - Chloé MULLER, professeure des écoles
 - Agnès BOURRILLON, professeure certifiée
 - Virginie LUMANN, professeure des écoles
- d) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 4
 - Nicolas NEMETT, professeur des écoles
 - Frédéric REYSZ, professeur certifié
 - Christine HEIL, professeure des écoles
 - Anne-Cécile AUNEAU, professeure des écoles

3. Au titre de l'UNSA Education

- e) Représentantes et représentants titulaires 2
 - Guilhem CHAUZY, professeur des écoles
 - André GEHENN, professeur des écoles
- f) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 2
 - Denis KEIGLER, professeur certifié
 - Isabelle ANASTASI, principale

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social départemental (articles 3 à 4)**Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin comprend, outre le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin ou son représentant qui la préside, la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentantes et représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Haut-Rhin les dix membres titulaires et dix membres suppléantes et suppléants, suivants :

1. Au titre de la FSU

- g) Représentantes et représentants titulaires 4
 - Jonas HEYBERGER, professeur des écoles
 - Jean-Marie KOELBLEN, professeur des écoles
 - Caroline BONNEAU, professeure certifiée
 - Frédéric GREINER, professeur d'éducation physique et sportive



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Cabinet

h) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 4

- Aurélie MEYER, professeure certifiée
- Mariane BROSSE, professeure des écoles
- Emmanuelle HAFFNER, professeure contractuelle
- Sébastien CHANE-LAP, professeur agrégé d'éducation physique et sportive

2. Au titre du Sgen-CFDT

a) Représentantes et représentants titulaires 4

- Laurent GOMEZ, professeur certifié
- Chloé MULLER, professeure des écoles
- Frédéric REYSZ, professeur certifié
- Christine HEIL, professeure des écoles

b) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 4

- Jean ZIPPER, professeur des écoles
- Gaëlle MACUBA, professeure certifiée
- Florence SERRIERE, AESH
- Serge DIZNER, professeur des écoles

3. Au titre de l'UNSA Education

a) Représentantes et représentants titulaires 2

- André GEHENN, professeur des écoles
- Denis KEIGLER, professeur certifié

b) Représentantes suppléantes et représentants suppléants 4

- Marie-Lucie BASLER, attachée d'administration
- Patrice VEZINE, principal

Article 5

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Colmar, le 26 janvier 2023

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale
Nicolas FELD-GROOTEN